

Les subsides

de l'environnement et participent à l'élaboration et la mise en œuvre des solutions voulues.

La nouvelle Loi sur les contaminants de l'environnement accordera au gouvernement des pouvoirs plus importants et confiera à l'industrie l'obligation de prouver que des produits ne sont pas dangereux pour l'homme ou pour l'environnement. Elle assujettira tous les produits chimiques à un examen préalable à leur entrée sur le marché canadien, qui permettra de s'assurer qu'ils ne posent aucun risque pour la santé ou pour l'environnement.

Notre gouvernement est déterminé à examiner toutes les préoccupations des Canadiens à l'égard des produits chimiques. D'autres gouvernements, l'industrie, les syndicats, les consommateurs et les groupements écologistes collaborent déjà avec nous à cette importante initiative. En fin de compte, notre société devra comprendre qu'un grand nombre de nos problèmes d'environnement sont attribuables au mode de vie que nous avons choisi. Nous avons choisi de vivre dans une société chimique si bien que notre dépendance vis-à-vis de ces substances nous confère la responsabilité de protéger notre environnement. Nous sommes convaincus que les Canadiens sont prêts à prendre une importante initiative pour être en mesure de cohabiter avec les substances chimiques qui font partie de notre vie. Le gouvernement est prêt à aller de l'avant et à prendre cette initiative.

Je remercie le député de m'avoir fourni, en présentant cette motion, l'occasion de faire connaître mon point de vue et celui du ministre de l'Environnement. Le secrétaire parlementaire du ministre (M. Gurbin) ajoutera d'autres précisions par la suite.

M. le Président: Questions et observations. La parole est au député de Davenport (M. Caccia).

M. Caccia: Si vous le permettez, je voudrais poser deux brèves questions au ministre. Comment envisage-t-il le nettoyage de la rivière St. Clair qui est un cours d'eau international? Deuxièmement, comme le ministre n'a pas fait allusion, dans son discours au Centre de toxicologie de Guelph, un projet auquel son gouvernement a décidé de ne pas donner suite, en novembre 1985, peut-il nous dire ce qu'il compte faire pour assurer la création de ce centre?

• (1230)

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je répondrai d'abord à la question concernant la rivière St. Clair. Le député comprendra sans doute que le ministre de l'Environnement fournira des réponses plus précises à ce sujet. De toute évidence, la coopération dont les gouvernements provinciaux et fédéral ont fait preuve a non seulement été exemplaire, mais elle montre également que ces problèmes sont pris au sérieux et qu'on s'emploie à y remédier.

Le député n'ignore pas que la province a émis des directives au sujet de la rivière St. Clair. Comme le ministre de l'Environnement l'a répété à maintes reprises, les fonctionnaires du ministère de l'Environnement fédéral ont réagi très rapidement. Les fonctionnaires de mon propre ministère, la Santé et le Bien-être, et surtout ceux de la direction de la protection de la santé ont également été consultés à ce sujet. Si vous avez besoin de réponses plus précises, le ministre de l'Environnement y répondra sans doute.

Passons aux centres de toxicologie, celui de Guelph, celui de l'Université Laval et celui de l'Université de la Saskatchewan et de Saskatoon. Nous souhaitons tous voir progresser les choses en ce qui concerne la recherche sur la toxicologie et les centres de recherche. Le déficit qui confronte les Canadiens et qui nous a été laissé par le gouvernement dont l'ancien ministre de l'Environnement faisait partie prouve, une fois de plus, que ce genre de financement compromet un certain nombre d'excellents programmes dont le public et le gouvernement souhaitent l'instauration. C'est pour cette raison que nous tenons beaucoup à redresser l'économie.

Je considère le député de Guelph (M. Winegard) non seulement comme un excellent député, mais comme un expert de l'environnement. Il s'inquiète du sort de la toxicologie à l'Université de Guelph. Je tiens à dire au député de Davenport que le député de Guelph travaille actuellement à résoudre ce problème. Je suis certain que ces questions seront réglées en temps voulu, à la satisfaction de nous tous.

M. McCurdy: Monsieur le Président, ce genre de déclarations me laissent toujours perplexe. Il est absurde de dire que les gens ont opté pour une société chimique. Il est un fait que les gens choisissent d'utiliser du sel, qui est un produit chimique. Ils choisissent de mettre de la saccharose dans leur café, et c'est également un produit chimique. Ils choisissent d'utiliser diverses choses, comme le bureau là-bas, qui est fait de cellulose, encore un produit chimique. Mais il était peu vraisemblable que ces produits soient la cause de graves problèmes écologiques. Va-t-on en laisser juges des experts dans lesquels les gens ont confiance, ou les industriels qui commencent la synthèse de ces produits, ou encore les gouvernements qui ont la haute main sur eux? Ils n'ont fourni aucun cadre permettant aux gens de décider s'ils voulaient ou non surcharger leur environnement de produits chimiques inventés par centaines, et dont ils ne connaissaient absolument pas les risques éventuels.

Je signale à ce sujet, en voyant le ministre sourire, qu'il n'en sait guère plus que le grand public, semble-t-il, quant à la gravité du problème, puisqu'il a parlé de la dioxine et d'un ou deux autres produits chimiques alors que ce sont les 58 produits présents dans le lac St. Clair qui nous préoccupent.

Nous parlons d'études de toxicologie, de produits chimiques précis et des moyens de les contrôler de leur production jusqu'à leur destruction. Toutefois, il faut tenir compte de certains faits. Premièrement, nous ne nous préoccupons pas de produits chimiques précis, quelle que soit leur concentration. Je comprends, à l'instar des autres députés de notre parti, que grâce à des méthodes de détection scientifiques de plus en plus précises, nous pourrions déceler la présence de molécules parmi des millions d'autres. Il est vrai également qu'il faut prendre des décisions quant aux risques courus. Comment allons-nous les prendre si nous ne pouvons pas évaluer ces risques? En premier lieu, l'évaluation du risque que présente un produit chimique donné ne vise pas simplement à déterminer l'existence éventuelle de ce produit ou son taux de concentration un jour donnée, mais d'autres éléments également. La bio-accumulation tient compte de l'accumulation des produits dans notre corps. Ce qui est plus important encore, et l'on n'a pas examiné la question, c'est l'incidence de la combinaison de certains produits chimiques dont on ne connaît absolument pas les effets immédiats et à long terme. Je doute que l'on puisse répondre à la question de savoir s'il existe des taux acceptables de ces